Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Deces personne sous tutelle

Par sauvetage74

mon pere sous tutelle vient de décédé et je voudrais savoir comment cela va se passer
mes relations avec madame le juge et l'UDAF de Savoie sont un conflit perpétuel a chaque question

---
Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement

Par Microdoc

Bonsoir.
Hélas, je crois que vous n'êtes pas seul dans ce cas, il y a abus de pouvoir de juges qui sont "hors sol", protègeant les curateurs même en cas de malhonnêteté flagrante, de déclarations mensongères, refusant d'appliquer les textes de loi.
On dirait une sorte de "mafia". Ces mots sont peut-être forts , ils ne reflètent que le sentiment d'injustice vécu.
Mais une lueur d'espoir m'est apparue à la lecture de certains jugements en cassation. Cela prend du temps mais voir des jugements en première instance, puis en appel , finalement cassés par la Cour de Cassation... il faut de la patience, du temps, de la ténacité de l'argent pour payer les avocats. mais au final si cela peut éviter que des profiteurs dépouillent les familles cella vaut la peine d'essayer pour avoir des jurisprudences. Les textes nécessitent également d'être plus précis car on ne trouve souvent que le mot de tuteur, mais qu'en est il des curateurs , de ceux qui sont en curatelle renforcée? et pourquoi l'habilitation familiale n'est elle pas proposée. A croire que les juges n'ont pas confiance dans les familles et préfèrent leur relations habituelles avec les professionnels qui se gavent. Bon courage, ne baissez pas les bras